

COPROPRIÉTAIRE

Un copropriétaire est une personne habitant une copropriété. Il a la responsabilité d'évacuer le bâtiment au meilleur de ses moyens, de se diriger vers le point de rassemblement et de suivre les directives données.

Rôle lors d'une urgence

EN CAS DE DÉBUT D'INCENDIE

- 1 Gardez votre calme.
- 2 Déclenchez l'avertisseur manuel d'incendie.
- 3 Tentez de circonscrire, maîtriser ou éteindre le début d'incendie à l'aide d'un extincteur portatif, et ce, uniquement si votre santé et votre sécurité ne sont pas en danger.

EN CAS D'ALARME INCENDIE

- 1 Restez calme.
- 2 Portez attention et suivez les directives du coordonnateur des mesures d'urgence provenant du système de communication phonique.
- 3 Faites rapidement le tour de votre logement et ordonnez aux gens qui s'y trouvent d'évacuer les lieux immédiatement.
- 4 Fermez tout appareil de cuisson (four, micro-ondes, etc.).
- 5 Fermez les fenêtres et si cela s'applique, fermez votre porte-patio.
- 6 Avant d'ouvrir la porte, touchez-la du revers de la main. Si elle n'est pas chaude, ouvrez-la doucement. Si le corridor est libre de fumée, sortez de votre appartement et fermez la porte sans la verrouiller.
- 7 Dirigez-vous vers le point de rassemblement extérieur et informez le chef du point de rassemblement que votre logement est évacué.

Note : Si la fumée vous empêche d'évacuer votre logement, ne sortez pas. Refermez la porte et laissez-la déverrouillée. Apposez une serviette détremnée au bas de votre porte et signalez votre présence en composant le 911, en attirant l'attention par la fenêtre (serviette, drap, etc.).

Suite à l'évacuation

Les copropriétaires (incluant les personnes sous leur responsabilité) doivent rester au point de rassemblement et suivre les directives données par le chef du point de rassemblement.

ACCOMPAGNATEUR POUR PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE

L'accompagnateur a comme fonction d'escorter les personnes à mobilité réduite en cas d'évacuation. Il est responsable d'assister les personnes à mobilité réduite à gagner une issue de secours, de les placer dans un endroit sécuritaire et de faire connaître leur présence et leur état de santé.

Rôle lors d'une urgence

EN CAS DE DÉBUT D'INCENDIE

- 1 Gardez votre calme.
- 2 Déclenchez l'avertisseur manuel d'incendie.
- 3 Tentez de circonscrire, maîtriser ou éteindre le début d'incendie à l'aide d'un extincteur portatif, et ce, uniquement si votre santé et votre sécurité ne sont pas en danger.

EN CAS D'ALARME INCENDIE

- 1 Prenez votre équipement (radio-émetteur). Effectuez un test de fonctionnalité avec le radio-émetteur.
- 2 Dirigez-vous vers la personne à mobilité réduite.
- 3 Procédez à l'évacuation de la personne à mobilité réduite.
 - S'il vous est impossible de faire descendre la personne à mobilité réduite par une cage d'escalier afin de rejoindre le point de rassemblement, amenez la personne à mobilité réduite près d'une cage d'escalier (de préférence la cage d'escalier « A »).
 - En cas de danger immédiat, faites entrer la personne dans la cage d'escalier.
 - Si vous êtes seul, quittez les lieux et informez immédiatement le coordonnateur de la présence de personne à mobilité réduite dans la cage d'escalier.
 - Si vous n'êtes pas seul, accompagnez la personne à mobilité réduite dans la cage d'escalier (jusqu'à l'arrivée des secours) pendant qu'une autre personne ira se rapporter au coordonnateur.
- 4 Une fois les secours arrivés, aidez à l'évacuation de la personne et rendez-vous par la suite au point de rassemblement pour vous y rapporter.

Note : si vous êtes seul avec les personnes à mobilité réduite et que vous n'avez aucun moyen de communication, vous devrez quitter les lieux et laisser seules les personnes à mobilité réduite afin d'aller immédiatement informer le coordonnateur ou le chef du point de rassemblement de la présence de ces personnes dans la cage d'escalier.

Suite à l'évacuation

L'accompagnateur doit rester disponible auprès du chef du point de rassemblement afin de suivre ses directives.